

**Création de société civile  
Attestation de blocage du capital social**

La banque ci-après :

BANQUE CIC NORD OUEST CIC MAUBEUGE 12 PLACE DES NATIONS 59600 MAUBEUGE déclare et atteste avoir reçu la somme de 500 €.

CESSELLI LUCAS, gérant de la société 3LC IMMO, société civile actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 4 IMPASSE GEORGES DELMOTTE 59164 MARPENT, déclare, sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

- Associé : CESSELLI LUCAS  
Nombre de parts : 440 Montant versé : 440 €

- Associé : CESSELLI LUDOVIC  
Nombre de parts : 50 Montant versé : 50 €

- Associé : CESSELLI LEO  
Nombre de parts : 10 Montant versé : 10 €

En conséquence, sur demande de CESSELLI LUCAS, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation.

Dans le cas où la société ne serait pas finalement immatriculée, cette somme pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur instructions conjointes de l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 19 février 2026

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé

JST16

